

PUBLIE LE

23 AVR. 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS****SÉANCE DU 15 AVRIL 2014 À 18 HEURES 30**

N° 3 - 63 / 2014 : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU ET DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

**L'An Deux Mille Quatorze, le 15 avril 2014**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 15 avril 2014 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : madame Gisèle DEDIEU

Secrétaire : madame Élodie NADJAR

**Membres présents :**

**Membres titulaires** : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU, Claude LECOMTE, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PÉREZ, Steve JACKSON, Marie-Louise AT, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric ESQUEVIN, France GERBAL-MÉDALLE, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Élodie NADJAR (Pouvoir de Patrice BEDIER), Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAÏES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Emmanuelle PIERRY, Claude JULIEN Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD (Pouvoir de Delphine MAILLET-RIGOLET), Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

**Membres suppléants présents non votants** : Mesdames, Messieurs, Martine ALRAN-REY, Thérèse BEAUCOURT, Rino GATEFIN, Françoise FEUGEAS, Jean-Charles BALARDY, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

**Membres excusés :**

**Membres titulaires** : Madame, Monsieur, Patrice BEDIER, Delphine MAILLET-RIGOLET.

**Membres suppléants** : Messieurs, Jacques ROUSSEL, Alain COURTY, Albert SARMAN, Thierry LAFUENTE.

**Titulaires présents : 49**

**Suppléants présents non votants : 7**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 AVRIL 2014****N° 3 - 63 / 2014 : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU ET DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS**

Pilote : Direction Générale des Services/Affaires juridiques

**Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, rapporteur,**

L'article L.5211-10 dispose que le Bureau des établissements publics de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. La composition du bureau est fixée librement par le conseil communautaire.

Pour permettre une représentation équilibrée des communes, je vous propose de fixer à 23 le nombre de membres du Bureau répartis ainsi qu'il suit :

- 6 membres pour la commune d'Albi
- 2 membres pour la commune de Saint-Juéry
- 1 membre par commune pour les 15 autres communes

Par ailleurs, il appartient à l'organe délibérant de fixer le nombre de vice-président. Ce nombre ne peut être supérieur à 20% de l'effectif total, arrondi à l'entier supérieur, ni excéder 15. Pour notre communauté d'agglomération, en application de la règle de droit commun, le nombre maximum de vice-présidents est fixé à 11.

L'organe délibérant dispose toutefois de la faculté de porter le nombre de vice-président à 30 % de l'effectif total sans pouvoir excéder 15, s'il en délibère à la majorité des 2/3. Si vous décidiez de faire application de cette disposition, le nombre de vice-présidents pourrait être modulé entre 11 et 15. Il est précisé que cette disposition est sans incidence financière puisqu'elle s'effectue à enveloppe indemnitaire constante.

Compte-tenu de la représentation équilibrée souhaitée en bureau, je vous propose de fixer le nombre de membres du bureau à 23 et le nombre de vice-présidents à 15.

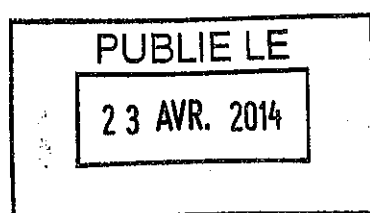
**Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** de fixer à 23 le nombre de membres du Bureau et à 15 le nombre de vice-présidents de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.



Pour extrait conforme,  
 Fait le 15 avril 2014,  
 Le Président,  
 de  
 l'ALBIGEOIS  
 Philippe BONNECARRÈRE

